

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FÉVRIER 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 13 mars 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 7

M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents: 3

M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD

Délibération n°20250213DEL28

URBANISME

Convention de mission territorialisée avec le CAUE Rhône Métropole pour l'élaboration d'une charte pour la qualité du cadre de vie

RAPPORTEURE : MME MARION CARRIER

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Bron, de par sa situation en première couronne de Lyon, d'urbanisation. Elle est aujourd'hui dotée d'un tissu urbain hétéroclite, constitué de zones pavillonnaires, de petits collectifs et de grands ensembles, chacun marqueurs de leur époque.

Un travail sur la qualité architecturale est régulièrement apporté dans le cadre de l'examen des avant-projets et projets afin de préserver ce qui doit l'être et de s'assurer de la qualité des rénovations et des nouvelles constructions.

Pour autant, l'élaboration d'un outil d'accompagnement des projets permettrait à la fois de travailler une posture Ville sur l'architecture, de travailler un regard sur la transformation du territoire mais servirait également de trait d'union avec les porteurs de projets, particuliers et professionnels de l'immobilier.

Une convention avec le CAUE Rhône Métropole permettrait de confier à ce dernier l'élaboration en 2025 d'une Charte pour la qualité du cadre de vie. Cet outil permet d'évaluer la qualité des demandes d'autorisations d'urbanisme au regard des enjeux d'intégration urbaine, paysagère et architecturale. Elle vient s'inscrire en complément du PLU-H, sans pour autant avoir une valeur réglementaire. Il s'agit d'un outil de dialogue et de négociations avec les pétitionnaires afin d'améliorer leur projet. La méthodologie proposée pour concevoir ce document repose sur du travail de terrain et documentaire, en association avec les élus et les services municipaux.

A l'issue de ce travail la Charte sera publique et sera publiée sur le site Internet de la Ville ainsi que sur celui du CAUE Rhône Métropole.

La coût global de la mission, calculé sur la base des montants engagés par le CAUE Rhône Métropole, est de 21 000 euros.

La contribution de la commune au fonctionnement du CAUE Rhône Métropole sera de 10 500 euros, soit la moitié du coût de la mission, le reste étant pris en charge par le CAUE dans le cadre de sa mission de service public.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe d'élaboration d'une Charte pour la qualité du cadre de vie confiée au CAUE Rhône Métropole.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute convention avec le CAUE Rhône Métropole pour l'élaboration d'une charte pour la qualité de vie.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD